



Commune de Chamblon
MUNICIPALITE

AU CONSEIL GENERAL DE CHAMBLON

**Préavis municipal n° 03/22 du 13 juin 2022
relatif aux**

Comptes et à la gestion de l'exercice 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2021 avec ses commentaires inclus, vous ont été adressés avec la convocation à la séance du Conseil. Ce document comptable composé du bilan, des comptes de fonctionnement et d'investissement 2021, dûment commentés, fait partie intégrante du présent préavis.

La Municipalité relève que le résultat de l'exercice 2021 peut être lu de la manière suivante :

Bénéfice net 2021	CHF	9 428.22
Amortissement Point d'eau 1ère étape	CHF	83 500.00
Amortissement du patrimoine financier part sportive I	CHF	26 450.00
Amortissement du patrimoine financier part sportive II	CHF	6 675.00
Amortissement Point d'eau part parascolaire	CHF	6 675.00
Amortissement molok	CHF	11 000.00
Amortissement complémentaire molok	CHF	140 979.80
Amortissement investissement UAPE	CHF	3 260.00
Amortissement columbarium	CHF	522.00
Amortissement des classes et matériel	CHF	3 942.35
Amortissement extension Point d'eau	CHF	152 140.00
Amortissement conduites	CHF	38 500.00
Amortissement réhabilitation Step	CHF	22 317.20
Attribution réserve débiteurs douteux	CHF	34 360.45
Attribution fonds de réserve taxes de séjour	CHF	529.20
Prélèvement fonds de réserve épuration	CHF	-23 254.68
Attribution au fonds de réserve eau	CHF	353.14
Prélèvement au fonds déchets	CHF	-140 979.80
Prélèvement fonds de réserve protection civile	CHF	-4 881.60
Marge d'autofinancement	CHF	371 516.28

Nous relevons que le bénéfice de CHF 9'428.22 après prélèvements aux financements spéciaux, représente la situation réelle nette de l'exercice 2021.

Toutes les pièces justificatives sont tenues à disposition de la Commission de gestion et finances pour l'exécution de son mandat.

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAMBLON

- Vu le préavis No 03/22 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2021, tels que présentés

Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2021.

Approuvé par la Municipalité en sa séance du 16 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire 

Max Holzer Rachelle Hofmann

Annexes : comptes et bilan 2021